

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D7
au territoire de la commune de METZ-EN-COUTURE
TRAVAUX
réparation de conducteur sur réseau HTA
Section hors agglomération
du 30 mars 2023 au 31 mars 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

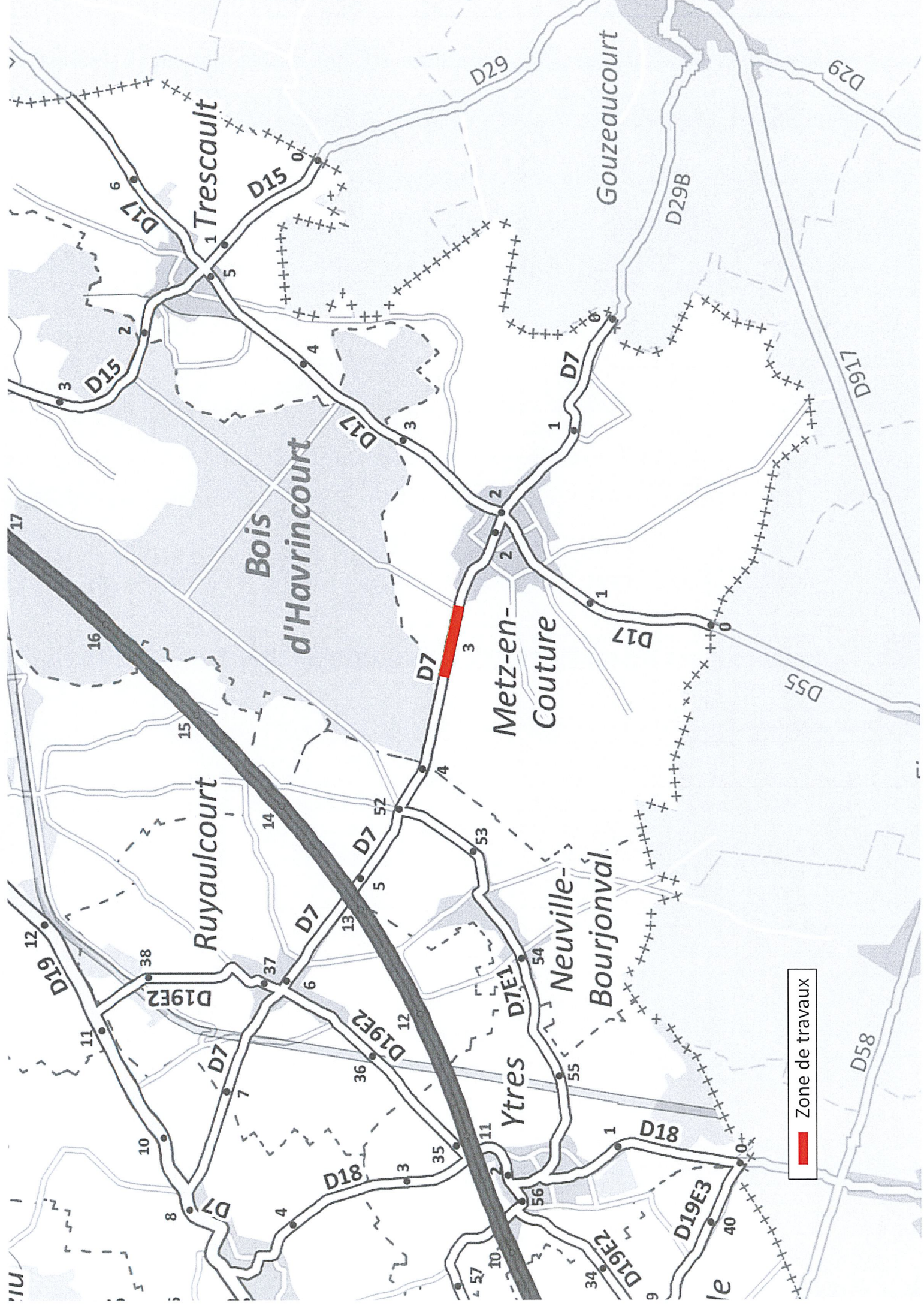
Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 24/03/2023, par laquelle ENEDIS, fait connaître le déroulement des travaux réparation de conducteur sur réseau HTA, du 30 mars 2023 au 31 mars 2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de réparation de conducteur sur réseau HTA, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D7 du PR 2+649 au PR 3+255, hors agglomération, du 30 mars 2023 au 31 mars 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de METZ-EN-COUTURE,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAPAUME,



Zone de travaux